

	<b>COMPTE RENDU DU COMITE DES USAGERS APSF</b>	<b>28/10/2010</b>
--	--	-------------------

**Objet :** comité des usagers APSF – session Octobre 2010.  
**Le :** 28/10/2010

**Etablissements représentés :**

Organisme	Nom prénom	Fonction
<b>SOFAC</b>	M. AITLAAMOUD Mustapha	Responsable Gestion Risque
<b>MAROC LEASING</b>	M. LAHJOMRI Najib	Responsable Engagements
<b>SALAFIN</b>	M.BGHIEL Hatim	Risk Manager
	M. BOUSSALMI Mourad	SI
<b>CETELEM</b>	M. OUAMANE EI Mustapha	DSI
<b>EQDOM</b>	Mme. OUBAKI Majida	Département Qualité
<b>ACRED</b>	M. EL MEZOUARI Khalid	DSI
	Mlle. LEMBARKI Fatimzahra	Direction Risque

**Représentants BAM / ESM / APSF :**

Organisme	Nom prénom	Fonction
<b>BAM</b>	M. BENNANI Adil	Chargé de maîtrise d'ouvrage
<b>APSF</b>	M. BENKIRANE Kamal	Directeur des Etudes
<b>ESM</b>	M. RAHMANI Anouar	Directeur IT et Opérations
	M. ABOUCHIKHI Sidimohamed	Account Manager
	M. BOUYARMANE ALAA	Database Manager
	M. MEJDOUBI Mohamed	Business Analyst
	Mlle. BENMESSAOUD Meriem	Chargée de Conformité

**Agenda de la présentation :**

- L'alimentation de la centrale
- Les consultations
- Les réclamations & les contestations de données
- Statut des actions menées par ESM

**Points traités / actions**

**Le code d'éthique :**

- L'APSF communiquera à ESM avant le 15 Novembre le feedback des différents usagers par rapport au projet du code éthique diffusé auparavant.

**Procédure d'escalade pour le traitement des contestations :**

- La procédure d'escalade sera envoyée par ESM courant Novembre pour désigner les personnes habilitées pour escalade en cas de retard de réponse.

**Information à communiquer :**

- A compter de la prochaine session du comité des usagers, l'information sur les dates de chargement des flux par établissement viendra compléter l'information sur la date de réception des fichiers.

**Retard des déclarations :**

- Certains usagers membres de l'APSF ont exprimé le besoin de recevoir une notification explicite de Bank Al Maghrib dans le cas où le flux de déclaration mensuelle n'as pas été reçu par ESM ou n'a pas été reçu dans les délais par Bank Al Maghrib.

**Déclaration des informations Négatives et de la clôture des contrats:**

- Envoi par ESM d'un projet de note relative à la déclaration des informations négatives par les usagers.
- Tenir une séance spéciale pour harmoniser la déclaration des contentieux et la gestion de l'évènement de clôture des contrats, le **jeudi 11 novembre à 10 heures au siège de l'APSF.**

**Déclarations de données:**

- Un CTR est envoyé à chaque établissement pour toute déclaration de données. Il est impératif que chaque établissement étudie ces CTRs. Les résumés des CTR peuvent être produits par ESM à la demande pour les établissements ayant des erreurs de déclarations supérieures à un certain seuil. Cependant, il est à noter que ceci ne sera fait que de manière ponctuelle par E.S.M.
- Il a été rappelé que tous les établissements doivent s'assurer de l'exhaustivité de leurs déclarations.

**Problème de récupération des CTR:**

- BAM va investiguer la cause du problème qui empêche les usagers de récupérer le fichier CTR après quelques jours de sa mise à disposition sur le CFT.

A la fin de la présentation, il a été convenu à ce que la prochaine session se tiendra le **25 Novembre 2010 à 10 heures au siège de l'APSF.**